



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-253403604-20240329-484-DE



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 484/2024

**OBJET :**

**Renouvellement du portage de l'animation du DOCOB des sites Natura 2000**

**Membres : 24**

**Présents votant : 10**

**Pouvoirs : 7**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

**PRESENTS votants :**

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

**POUVOIRS :**

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

**Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :**

*Axe D : des paysages agricoles naturels, dynamiques et préservés.*

Le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 « Le Salagou » et « Mines de Villeneuve ».

Le site Natura 2000 du Salagou comprend le site classé du Salagou – Cirque de Mourèze, étendu au sud du Pic du Vissou, Cabrières et la plaine de Péret. Pour protéger les oiseaux et leurs habitats, le Syndicat a défini des mesures de gestion dans un document d'objectifs (DOCOB), validé en décembre 2010. L'évaluation du DOCOB a été réalisée en 2017 et est disponible auprès du Grand Site.

Le site Natura 2000 des Mines de Villeneuve s'étend sur l'ensemble de la commune de Villeneuve et inclut les anciennes mines, les bâtiments et le parc des anciennes manufactures royales de Villeneuve. Ce site est d'un intérêt européen pour les chauves-souris. Le DOCOB a été validé en 2013.

Au cours de la réunion du comité de pilotage le 15 décembre 2023, les membres du collège des Elus et des collectivités, en application de l'article R.414-8-1 alinéa 2 du code de l'environnement, ont renouvelé à l'unanimité la désignation du Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze comme structure animatrice de la mise en œuvre des DOCOB des deux sites Natura 2000, pour une durée de 3 ans renouvelable (2024-2025-2026).

Le comité syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**AUTORISE**

Madame la Présidente à renouveler le portage de l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable (2024-2025-2026), y compris au titre de l'année 2023.

**Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 29 Mars**

**La Présidente**

**Marie PASSIEUX**

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :